

Rapport de la facilitatrice indépendante

**Examen des décisions sur la fermeture
d'écoles du Renfrew County DSB**

Juin 2005

Joan Green

Le 13 juin 2005

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint mon rapport d'examen des décisions de fermer des écoles du Renfrew County District School Board (RCDSB), accompagné de recommandations.

Au cours des deux dernières semaines, j'ai passé quatre jours et demi à écouter les avis des élèves, des parents, des membres de la collectivité, des responsables du conseil scolaire de Renfrew County, des conseillers et conseillères scolaires, des enseignants, des directeurs et directrices d'école et des fonctionnaires régionaux du Ministère sur les décisions qui ont entraîné la fermeture des sept écoles publiques suivantes du RCDSB – Alexander Reid, Horton, Laurentian, Ross Mineview, Keys, Morison et Calabogie – et les procédures suivies à cet égard. J'ai examiné un grand nombre de documents qui m'ont été fournis par le RCDSB, le ministère de l'Éducation, des groupes d'élèves et de parents, des groupes communautaires et des représentants municipaux, ainsi que les reportages des médias sur la proposition de fermeture d'écoles.

Le processus employé par le conseil scolaire pour la fermeture d'écoles dépassait les exigences établies par les anciennes directives. Il existe de plus des similitudes importantes entre ce processus et celui prévu pour la fermeture d'écoles dans le document intitulé *Lieux propices à l'apprentissage*, et ce, même si le conseil scolaire avait presque fini son processus d'examen lorsque le Ministère a publié les nouvelles directives sur la fermeture d'écoles. Toutefois, certains éléments du processus auraient été renforcés si l'on avait pu suivre l'orientation fournie par les directives, en particulier le nouveau processus d'évaluation et la partie consacrée à la planification des immobilisations.

J'estime donc que le processus appliqué par le conseil, même s'il était dans l'ensemble conforme au document *Lieux propices à l'apprentissage*, ne respectait pas parfaitement les critères établis dans les nouvelles directives et le processus de planification des immobilisations du ministère.

Quant à la question qui consiste à savoir si le processus de fermeture des écoles en question aurait mené à des résultats sensiblement meilleurs pour les élèves si l'on avait suivi les nouvelles directives et le processus de planification des immobilisations, je ne pense pas que cela soit le cas pour cinq des sept écoles.

Je suggère toutefois de modifier les conclusions du conseil scolaire pour deux écoles, Morison P.S. et Calabogie P.S. Je recommande que le conseil revienne sur sa décision de fermer ces écoles. En ce qui concerne Ross Mineview, je lui recommande d'apporter des changements à la répartition des élèves dans les écoles d'accueil de manière à régler les questions soulevées relativement aux transports.

J'aimerais remercier Monique Châteauvert, Jacques Torjman et Allan Kathnelson, au bureau régional d'Ottawa du ministère de l'Éducation, pour leurs conseils professionnels

et leur soutien, notamment pour animer les nombreuses réunions que j'ai eues avec les intervenants dans un bref laps de temps.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La facilitatrice indépendante,

Joan Green

INTRODUCTION

Au milieu du mois de mai 2005, vous m'avez demandé d'agir comme facilitatrice indépendante de l'examen de la décision prise le 29 mars 2005, par le Renfrew County District School Board (RCDSB), de fermer les écoles publiques Alexander Reid, Horton, Laurentian, Ross Mineview et Keys le 1^{er} septembre 2005 et l'école publique Morison le 1^{er} septembre 2006, ainsi que la décision, prévue en juin 2005, de fermer ou non l'école publique Calabogie.

Le gouvernement de l'Ontario et vous, en votre qualité de ministre de l'Éducation, avez pris des mesures pour s'assurer que les conseils scolaires et la Province respectent pleinement leurs obligations à l'égard des écoles et des collectivités avant de fermer des écoles.

Si la décision de fermer des écoles a été prise par des conseils scolaires après la demande de moratoire sur la fermeture d'écoles, qui a été formulée en décembre 2003, et que les écoles visées n'ont pas encore été fermées, un facilitateur indépendant doit intervenir, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de l'Ontario, pour s'assurer du respect de l'esprit des nouvelles directives de fermeture d'écoles et du processus de planification des immobilisations. Vous m'avez demandé d'examiner les deux questions suivantes à titre de facilitatrice indépendante du processus entrepris par le RCDSB :

1. Le RCDSB a-t-il respecté les nouvelles directives sur la fermeture d'écoles, énoncées dans le document que le gouvernement a publié le 17 février 2005?
2. Les élèves des écoles visées par les fermetures et les collectivités où elles sont situées auraient-ils tiré un bénéfice important de l'application des nouvelles directives pour déterminer s'il fallait fermer des écoles?

Comme c'est toujours le cas, les vues sur l'opportunité de modifier ce qui existe de longue date dans une collectivité sont divergentes. Lors de mon examen, je me suis entretenue avec les représentants des collectivités concernées par la fermeture des sept écoles, avec les directeurs et directrices d'école qui accueilleront les élèves des écoles qui fermeront leurs portes et avec les groupes qui ont une vue globale du système scolaire. Toutes ces personnes avec qui je me suis entretenue voulaient vivement et sincèrement trouver une solution qui répondrait au mieux aux besoins des élèves concernés.

Le RCDSB a défini un plan pluriannuel axé sur trois résultats clés : l'excellence de l'enseignement et de l'apprentissage, un milieu scolaire sécuritaire et respectueux, et l'utilisation judicieuse des ressources. Au cours des dix dernières années, le RCDSB a enregistré une chute spectaculaire d'inscriptions. En 2003, il a recensé 5 000 places d'élèves en trop. Son taux d'inscription scolaire baisse de 3 à 5 % par année. Selon l'étude technique (RECAPP) que le Ministère a réalisée en 2002-2003, il faudrait consacrer 140 millions de dollars (M\$) à la réfection des écoles pour les maintenir en assez bon état pour accueillir des élèves.

Le conseil scolaire n'a pas fermé une seule école depuis 1994. Dans son rapport de juin 1999 sur le RCDSB, la Commission d'amélioration de l'éducation a affirmé que la faiblesse des inscriptions scolaires occasionnait des problèmes fiscaux importants et que le grand nombre de places d'élèves vacantes grevait lourdement le budget du conseil scolaire. Le conseil a clairement indiqué que ses efforts étaient centrés sur la protection des programmes de manière à préserver la grande qualité de l'enseignement reçu par tous les élèves, tout en fonctionnant dans les limites d'un budget équilibré.

Les écoles du district scolaire ont, en moyenne, plus de 45 ans. Certaines ont même été construites en 1906. Le coût de fonctionnement et le coût énergétique de deux écoles seulement peuvent être couverts intégralement par les subventions d'immobilisation d'écoles. Beaucoup d'écoles, dont plusieurs que le conseil a prévu fermer, posent des problèmes importants de santé et de sécurité.

La directrice a commencé sa séance d'information sur le processus suivi par le conseil en indiquant que celui-ci faisait tout son possible pour se conformer aux objectifs de la province en matière d'éducation en préservant et en améliorant les programmes à l'intention des élèves tout en agissant de manière responsable dans l'optique d'un budget équilibré.

Grâce au soutien logistique et au soutien pour l'enregistrement fournis par le personnel compétent du bureau régional d'Ottawa du ministère de l'Éducation, j'ai effectué un examen approfondi de la chronologie des faits, des processus et des consultations publiques qui ont eu lieu avant que le conseil ne prenne, le 29 mars 2005, sa décision de fermer des écoles. Pour discuter des sept écoles visées, j'ai rencontré (voir le calendrier et les chiffres en annexe) :

- les cadres du conseil scolaire et les conseillers et conseillères scolaires (trois rencontres),
- les conseils d'école,
- les parents et groupes communautaires (deux rencontres),
- le conseil d'élèves et des élèves intéressés.

De plus, j'ai rencontré :

- les directeurs et directrices des écoles dont la fermeture est prévue et les directeurs et directrices des écoles qui accueilleront les élèves des écoles qui fermeront leurs portes;
- John Yakabuski (par téléphone), député provincial des circonscriptions où sont situées les écoles que le conseil scolaire envisage de fermer;
- les médias, à trois reprises (tous les médias imprimés, une demande faite par une station de radio);
- la direction de sept syndicats du réseau scolaire. (Les seuls syndicats qui n'ont pas voulu me rencontrer sont le syndicat local des assistants en éducation et celui des enseignants suppléants);
- les représentants municipaux de toutes les sections du comté.

J'ai également visité les sept écoles dont la fermeture est programmée et plusieurs écoles qui accueilleront un grand nombre d'élèves des écoles qui fermeront leurs portes. Lors d'une réunion commune, j'ai rencontré les directeurs et directrices de toutes les écoles qui accueilleront les élèves en question.

Processus du RCDSB

Il convient de féliciter le conseil pour les efforts qu'il a déployés afin de solliciter l'avis et la participation des collectivités, y compris les groupes d'élèves, de parents, de travailleurs et travailleuses et les représentants municipaux. Les détails du processus mis en œuvre par le conseil sont donnés en annexe.

QUESTION 1

Conformité du processus suivi par le conseil scolaire avec les nouvelles directives sur la fermeture d'écoles définies dans le rapport Lieux propices à l'apprentissage

Vous m'aviez d'abord demandé de répondre à la question de savoir si le processus de fermeture d'écoles du RCDSB respectait les nouvelles directives sur la fermeture d'écoles, qui ont été publiées dans le rapport intitulé *Lieux propices à l'apprentissage*.

Le RCDSB avait déjà accompli une grande partie de son processus (de mars 2003 à février 2005) avant la publication du rapport. Ce processus comprenait notamment l'évaluation du problème, un examen du contexte du programme, un long délai avant la mise en œuvre de la solution retenue, des rapports publics, de multiples canaux de communication des observations, la participation des conseils d'école (qui représentent les parents et les collectivités) au sein des comités locaux d'étude sur le regroupement chargés d'entreprendre des discussions initiales afin de déterminer les aspects importants des écoles pour les collectivités où elles sont implantées, et des entretiens avec ces collectivités et les municipalités à chaque étape du processus. Sous bien des aspects, le conseil scolaire a dans son processus mis en œuvre les lignes directrices du document *Lieux propices à l'apprentissage*.

Cela dit, je présenterai maintenant une analyse sommaire de la conformité ou non du processus avec chacun des éléments des dix points énoncés dans les nouvelles directives sur la fermeture d'écoles.

1. Un processus d'évaluation déterminé avec l'aide d'un comité public et approuvé par le Ministère

Le Conseil a procédé à une évaluation des écoles, qu'il estimait être un processus transparent visant à comprendre la valeur de chaque école dans le contexte de son groupe d'écoles. Ce processus quantifiait les considérations sur des écoles particulières dans un groupe d'écoles et les compromis nécessaires à la prise de décisions éclairées qui seraient comprises par l'ensemble de la collectivité. Le conseil a partagé des données statistiques

au sujet de toutes les écoles du district avec les conseils d'école et les municipalités dès le début, avant que des écoles ne soient désignées pour faire l'objet d'une étude et pour exprimer leurs observations. (Le processus prévu dans le document *Lieux propices à l'apprentissage* exige que l'on nomme les écoles dont la fermeture est à l'étude avant l'amorce du processus d'évaluation.) Le conseil a également partagé de l'information à propos des compromis entre le maintien de l'espace en trop et le maintien des programmes et services pour tous les élèves.

Dans l'attente du modèle du Ministère concernant un outil qui pondérerait chacun des quatre ensembles de considérations à l'égard de l'école, le conseil a conçu un outil raisonnable destiné aux comités locaux d'étude sur le regroupement (CLÉR) pour leur examen de la fermeture d'écoles dans le contexte des groupes d'écoles à l'échelon local. On a tenu compte des critères particuliers suivants :

Valeur pour les élèves

- Programmes offerts : FSL; enfance en difficulté, littératie au primaire, aptitudes aux relations interpersonnelles
- Classes à deux ou trois années d'études : effectif des classes : nombre de classes par année d'études
- Résultats de l'OQRE : rendement des élèves
- Niveaux de dotation : enseignantes et enseignants chargés de cours, enseignantes et enseignants spécialisés, personnel de soutien aux élèves
- Concordance des installations avec l'âge des élèves, les besoins des programmes
- Terrain de jeu : taille et état
- Sécurité : surveillance de la cour d'école et des autobus

Valeur pour la collectivité

- Niveau de participation du conseil d'école et de la collectivité : interventions des conseils d'école
- Événements spéciaux dans le milieu scolaire : concerts, soirées, etc.
- Emploi des écoles par les collectivités : comme on en a fait rapport au ministère du Tourisme
- Satisfaction des utilisateurs : telle qu'elle est indiquée dans le sondage sur l'état des installations
- État des installations : bibliothèque; gymnase; salle de réunion
- Autres sites pour les rassemblements communautaires

Valeur pour le système scolaire

- Ressources humaines disponibles pour l'école : administration; secrétariat; entretien
- Ressources d'apprentissage disponibles dans l'école : salles particulières pour la prestation de programmes
- Emplacement : moyens de transport, proximité aux autres écoles
- Coûts de fonctionnement : globaux et par élève

- Coûts de réfection des installations : compte rendu des renseignements extraits de l'étude technique du Ministère
- Santé et sécurité : eau de puits; qualité de l'air; conformité aux codes de prévention des incendies et électriques issus de la LNTS; proximité de dangers
- Accessibilité : ascenseur; rampes d'accès; construction sur un même niveau

Valeur pour l'économie locale

- Les classes du jardin d'enfants à la 12^e année sont conservées dans chaque groupe d'écoles
- Capacité et effectif : le taux de diminution de l'effectif est révélateur de la santé de l'économie
- Autre domaine du secteur public ou tertiaire
- Économie locale actuelle : diversification; durabilité des perspectives d'emploi
- Plans de développement municipaux
- Potentiel de croissance de la région immédiate

Le conseil a pris en considération la valeur pour le système scolaire et la valeur pour l'économie locale. Le Conseil a tenu des consultations avec les conseils d'école durant les premières étapes du processus en tant que groupe élu chargé de représenter les parents et le milieu scolaire. Le Conseil a également tenu une réunion spéciale avec les représentantes et les représentants municipaux. À cette étape, on a partagé l'information sur chaque école et recueilli les commentaires sur la valeur des programmes, des services et des installations scolaires grâce à un éventail de moyens (c.-à-d. à l'aide d'un formulaire joint aux rapports, d'une adresse de courriel pour un babillard spécial, par le biais de l'école, etc.).

Même si le RCDSB a effectivement élaboré et appliqué une méthode détaillée dans chaque groupe d'écoles au début de son processus de fermeture d'écoles, deux aspects de cette méthode n'étaient pas tout à fait conformes aux directives données dans *Lieux propices à l'apprentissage*.

Tout d'abord, à la lumière de *Lieux propices à l'apprentissage* et de l'attente qui y est stipulée voulant que le processus d'évaluation soit axé sur des écoles particulières, il est clair que l'évaluation du RCDSB était plutôt centrée sur des groupes d'écoles et que la participation du public au processus avait cette même orientation, au lieu de se concentrer sur chaque école dont la fermeture était à l'étude. La méthode d'évaluation employée par le RCDSB visait plutôt la valeur pour l'ensemble du système que la valeur de chaque école pour sa collectivité.

Deuxièmement, la nouvelle politique présentée dans le document *Lieux propices à l'apprentissage* prévoit que le processus d'évaluation des écoles soit établi avec l'aide d'un comité public. L'évaluation appliquée dans ce cas était essentiellement dirigée par le conseil et mise en œuvre grâce au travail des comités locaux d'étude sur le regroupement où la collectivité était représentée par deux parents. En conséquence, cet aspect des directives n'a pas été pleinement respecté.

2. Des plans d'immobilisations de cinq ans qui identifient les écoles excédentaires éventuelles et indiquent les critères généraux du système pour répondre aux besoins en matière de programmes

Le document *Lieux propices à l'apprentissage* prévoit que les conseils scolaires élaboreront des plans d'immobilisations de cinq ans tenant compte de tous les besoins du conseil en matière d'installations dans la perspective des programmes actuels et à venir. Ces plans devraient définir les besoins éventuels touchant les espaces en trop et indiquer les exigences globales du système. Aucun plan d'immobilisations de cinq ans particulier n'était en place. Les rapports initiaux (au printemps 2004) ont donné une perspective étalée sur dix ans de l'effectif, des besoins en matière d'installations et de l'incidence financière possible sur les programmes et les services pour les élèves si toutes les écoles et tous les espaces en trop demeuraient ouverts.

Ces rapports ont été partagés et discutés avec les conseils d'école lors des rencontres avec chacun des sept groupes d'écoles et d'une réunion séparée avec les municipalités. Les rapports ont été affichés sur le site Web du conseil et des exemplaires imprimés étaient disponibles dans chaque école. Un plan d'immobilisations de cinq ans semblable à celui préconisé aiderait le conseil dans son processus et sa planification à venir.

3. Un avis informant les collectivités du projet de fermeture des écoles un an à l'avance

Le processus initial de fermetures d'écoles possibles dans le RCDSB en raison de la baisse de l'effectif a commencé en mars 2004. En septembre 2004, les rapports intégraient les commentaires émanant des premières consultations et cernaient sept écoles qui devaient faire l'objet d'une étude détaillée sur leur fermeture possible à partir du mois de septembre 2005. Des copies imprimées des rapports ont été partagées avec les conseils d'école, des communiqués de presse ont été diffusés à tous les médias locaux, des renseignements ont été inclus dans les bulletins d'information des écoles et les rapports ont été affichés sur le site Web du Conseil.

4. La fermeture d'une école ne peut être proposée qu'une seule fois dans une période de cinq ans, en attendant l'approbation par voie législative

On n'a songé à fermer aucune école dans le RCDSB en dix ans.

5. Une ébauche de l'évaluation de l'école en langage facile à comprendre doit être mise à la disposition du grand public dans les deux mois qui suivent la remise de l'avis

Ces rapports contenaient de l'information sur la valeur perçue des écoles en fonction des commentaires reçus et des sources du Ministère (le programme ReCAPP et le sondage sur l'emploi des écoles) et comportaient des renseignements sur les implications des programmes et sur les analyses coûts-bénéfices initiales. Les rapports ont été présentés aux conseils d'école, affichés sur le site Web et offerts en format imprimé à toutes les écoles en septembre 2004.

6. Plusieurs séances de consultation publique doivent être organisées et annoncées

Au printemps 2004, le Conseil a animé des réunions publiques avec les représentants des conseils de toutes les écoles des groupes de la RCDSB dans lesquelles on fournissait des copies des rapports et on sondait les impressions. On a affiché tous les rapports sur le site Web public du Conseil et on a recueilli les commentaires par toutes les voies traditionnelles ainsi qu'à l'aide d'une adresse de courriel. On a fait paraître plusieurs articles dans la presse et les conseils d'école étaient à l'affût des commentaires et de la rétroaction du milieu scolaire par le biais notamment des bulletins d'information dans les écoles, des boîtes de suggestions et de rencontres publiques. Les suggestions recueillies ont été acheminées au comité local d'étude sur le regroupement pour chacune des écoles désignées susceptibles d'être fermées.

7. Un groupe de travail doit être constitué. Ce groupe, qui sera dirigé par une conseillère ou un conseiller scolaire, sera composé d'un grand nombre de personnes et devra tenir des audiences publiques afin de solliciter le point de vue de la collectivité et d'obtenir le consensus

Le Conseil n'a pas employé l'expression « groupe de travail ». Il a toutefois nommé un groupe pour considérer la fermeture d'écoles proposée dans chaque collectivité. Les membres du Conseil ont appelé leurs groupes le « comité local d'étude sur le regroupement (CLÉR) ». Les membres du comité comprenaient deux conseillères ou conseillers scolaires, dont l'un était la conseillère ou le conseiller local, une surintendante ou un surintendant de l'éducation, une directrice ou un directeur d'école de l'extérieur du groupe d'écoles, ainsi que deux contribuables, dont au moins un parent du conseil d'une école à l'étude.

Les rencontres du comité étaient présidées par une surintendante ou un surintendant, mais les conseillères ou conseillers scolaires locaux ont assumé un rôle de leadership actif par rapport au travail du comité. Chaque comité a tenu au moins trois rencontres, qui étaient ouvertes au public. La discussion a surtout porté sur les éléments que les élèves, les parents et la collectivité chérissaient de l'école à l'étude et sur les façons dont ces éléments pouvaient être préservés en cas de fermeture et de regroupement. Les membres du comité ont visité d'autres sites scolaires, rencontré des conseils d'école, travaillé avec le personnel du Conseil afin d'obtenir des réponses aux questions et de l'information pertinente, étudié les préoccupations et les problèmes soulevés dans le milieu scolaire et contribué à façonner le scénario afin de répondre aux besoins des élèves dans les écoles où ils seraient réorientés.

8. L'évaluation finale et les recommandations du comité seront soumises 60 jours avant la réunion du conseil au cours de laquelle la décision sera prise et une réunion publique devra avoir lieu pour expliquer les cotes fournies.

Les cinq rapports des cinq comités locaux d'étude sur le regroupement, dont les scénarios recommandés ont été publiés au milieu de janvier 2005, affichés sur le site Web du conseil et transmis à toutes les écoles. Cinq audiences publiques, dont la tenue a été

communiquée par l'intermédiaire des médias et des bulletins d'information des écoles, ont eu lieu en février 2005 dans chacun des cinq groupes d'écoles.

Au cours de ces audiences, auxquelles ont assisté au moins quatre conseillères ou conseillers scolaires, on a obtenu les commentaires des collectivités, du public et des administrations municipales, sans compter les observations reçues avant que les membres des comités locaux d'étude sur le regroupement se réunissent. De plus, le conseil a invité des soumissions et a tenu une réunion extraordinaire pour entendre toutes les délégations qui avaient demandé d'avoir la possibilité de présenter leur point de vue au sujet du processus et des écoles ciblées.

9. Les décisions du conseil peuvent faire l'objet d'un appel pour des motifs liés au processus. Sur réception d'une pétition portant 50 signatures, ou 50 pour 100, des parents touchés, selon le moins élevé des deux, le Ministère demandera à un facilitateur indépendant d'examiner le processus afin de déterminer s'il est conforme aux lignes directrices provinciales.

Le conseil ne possède aucune procédure d'appel autre que l'entente conclue de désigner un facilitateur indépendant pour se pencher sur le processus et déterminer s'il se conforme aux lignes directrices énoncées dans le rapport intitulé *Lieux propices à l'apprentissage*, car les fermetures ont eu lieu après la présentation de la demande de moratoire en janvier 2003. Lorsqu'on l'a interrogé à ce sujet, le conseil a répondu qu'une fois que la version définitive des nouvelles lignes directrices sur la fermeture des écoles serait prête, il s'attendait à ce que le gouvernement fournisse des renseignements détaillés sur la façon dont un appel ou un processus d'examen devait être mis en œuvre et sur le moment où on devrait le faire.

10. Les conseils devront surveiller les effectifs et le rendement des élèves provenant des écoles fermées

Le conseil a affirmé qu'il assurerait le suivi de l'inscription et du rendement de tous les élèves relogés tant au moyen d'évaluations formelles et informelles que des évaluations sommatives régulières des apprentissages (bulletins scolaires). En plus de se pencher sur le succès scolaire des élèves dans leurs nouvelles écoles, les directrices et les directeurs et les équipes d'enseignantes et enseignants, avec l'appui des conseillères et conseillers affectés au soutien des élèves dans chaque école, surveilleront la transition des élèves relogés afin de déterminer s'ils s'adaptent tant sur le plan social que sur le plan émotif à leur nouveau milieu.

Pendant la période de transition, les conseillères et les conseillers affectés au soutien des élèves ont bénéficié d'un perfectionnement professionnel spécial pour être en mesure d'aider les élèves et le personnel durant le processus. On a identifié les élèves particuliers qui s'adaptent difficilement aux changements ainsi que tous ceux qui ont exprimé leur angoisse à la perspective de changer d'école. Dans ces cas, le conseil s'est engagé à

assurer un suivi plus poussé. En outre, les directrices et directeurs des écoles d'accueil et les membres de la direction du conseil mettront leurs efforts en commun pour surveiller la mise à exécution de la transition et faire tout le nécessaire pour veiller à ce qu'elle se déroule bien.

Pour répondre de façon générale, monsieur le Ministre, à la première question dans laquelle vous demandiez de déterminer dans quelle mesure le processus du conseil se conformait aux lignes directrices du rapport intitulé *Lieux propices à l'apprentissage*, puisque le conseil avait presque terminé ses travaux lorsque ce document a été publié, il y a des similitudes marquées entre le processus du conseil et celui prévu dans le rapport. Certains termes diffèrent évidemment, mais le conseil semble s'être fixé et avoir atteint des objectifs semblables sous bien des aspects.

Comme cela a été indiqué ci-avant, les processus d'évaluation et de planification des immobilisations présentés dans *Lieux propices à l'apprentissage* pourront à l'avenir orienter le conseil. En ce qui a trait au point 3, qui porte sur la présentation d'un avis informant les collectivités du projet de fermeture des écoles un an au préalable, en septembre 2004, le conseil a précisé quels établissements devaient fermer leurs portes, et c'est à la fin de mars 2005 qu'il a fixé la fermeture pour septembre de la même année. C'est donc dire que dans les faits, l'avis de fermeture de ces écoles particulières a été transmis six mois avant que le conseil ait adopté la motion de les fermer, qui a pris effet environ six mois plus tard. Comme en fait foi la chronologie des dossiers portant sur le processus du conseil, ce dernier a signalé son intention de regrouper les écoles du comté environ deux ans au préalable.

Points de vue des parents, des élèves, de la collectivité, des groupes municipaux et des travailleuses et travailleurs

Aperçu

J'ai eu, au cours de cet examen, l'occasion d'entendre un vaste éventail de parties intéressées. À chaque réunion, j'ai été impressionnée par la passion dont ont fait preuve les participants, jeunes et plus âgés, aux discussions. Il convient particulièrement de mentionner les contributions très judicieuses faites par les élèves que j'ai rencontrés dans chaque école.

Diverses préoccupations sont issues de presque tous les échanges de vues que j'ai eus avec les conseils scolaires et les groupes locaux comportant tant des élèves que des parents des écoles devant fermer leurs portes. Pour un certain nombre des sept écoles touchées, les inquiétudes ont été exprimées avec plus de vigueur, mais les trois thèmes suivants ont été abordés par tous.

(A) Décisions prises au préalable

Certains conseils scolaires et groupes de parents ainsi que les représentants du comté de Renfrew au sein de la collectivité estimaient que même si le conseil invitait la

population à des audiences publiques et à faire part de leurs observations, les décisions de fermer les écoles semblaient déjà définitives. Certains pensaient que le conseil les avait manœuvrés pour qu'ils acceptent sa position alors qu'elle était déjà prise.

De plus, selon certaines personnes, les comités locaux d'étude sur le regroupement ne comportaient pas un nombre suffisant de représentants. En réponse à ces déclarations, le conseil a précisé que toutes les écoles du système étaient assujetties à un processus d'évaluation faisant l'objet de consultations publiques et, qu'après avoir examiné tous les commentaires et les résultats de l'étude de faisabilité sur la prestation de programmes de qualité égale ou supérieure dans d'autres établissements, le regroupement des sept écoles retenues représentait visiblement l'option la plus raisonnable.

En ce qui concerne les comités locaux d'étude sur le regroupement, le conseil a répondu que le public pouvait assister à toutes leurs réunions et que ses deux représentants et les conseillères et les conseillers scolaires qui y siégeaient sollicitaient régulièrement les commentaires et les recommandations des collectivités touchées. Je penche vers les propos du conseil compte tenu de tous les efforts qu'il a déployés pour faire connaître à tous les intervenants les possibilités qui leur étaient offertes pour communiquer leurs observations.

(B) Retombées économiques sur la collectivité

D'après certains parents et membres du public, le conseil ne tenait pas adéquatement compte des incidences économiques néfastes qu'aurait la fermeture des écoles sur les collectivités, particulièrement en ce qui concerne le rôle essentiel que joue un bâtiment scolaire au sein d'une agglomération rurale où l'école constitue souvent la plaque tournante et le cœur même de la collectivité. Selon eux, l'école sert aux événements mondains et aux forums publics, est utilisée en soirée et pendant les fins de semaine et constitue un attrait incitant les gens à s'installer dans leur agglomération.

Des représentants municipaux élus et moi-même avons avancé que le conseil avait accordé plus d'importance aux facteurs d'ordre financier qu'au bien-être des populations. À ce propos, le conseil a précisé que dans son processus d'évaluation, il avait en effet déterminé comment, dans l'ensemble, la fermeture des écoles se répercuterait sur la valeur de ces établissements pour les étudiants, les collectivités (groupes d'écoles), le système scolaire et l'économie locale (voir la section 1 à la page 10).

(C) Consultations et échéanciers

Certains intervenants prétendaient que le conseil n'avait consulté les collectivités qu'une fois le processus trop avancé. Les représentants des collectivités croyaient fermement qu'au moment où on les a avisés des fermetures, il était trop tard pour modifier le cours des événements et trop difficile de le faire. Le conseil avait déjà pris ses décisions. Selon certains, les questions complexes au sujet du processus de transition n'ont été traitées qu'après que les écoles aient fermé leurs portes.

Selon moi, cette déclaration n'est pas appuyée par la chronologie des audiences et des avis publics qu'a prévu le conseil pour obtenir les observations de la population. Il est fort probable que certains parents se soient intéressés tardivement au dossier, mais le conseil a indubitablement offert au public un grand nombre d'occasions de participer au processus qui remontent aussi loin qu'avril ou mai 2004.

Il est à remarquer que la publication du rapport *Lieux propices à l'apprentissage* le 17 février 2005 a ravivé au sein des collectivités le débat concernant les fermetures proposées par le conseil. Le rapport a donné à certaines collectivités une nouvelle raison d'espérer une atténuation des problèmes budgétaires du conseil dans leurs collectivités rurales, une amélioration qui inciterait le conseil à réexaminer ses décisions.

Passons maintenant aux observations de groupes de l'ensemble du système et de groupes associés à des écoles particulières.

Groupes de travailleuses et travailleurs (présidents locaux des groupes d'employées et employés)

Les présidents des sept groupes de travailleuses et travailleurs que j'ai rencontrés semblaient tous satisfaits du processus du conseil, qu'ils jugeaient rigoureux, équitable, transparent et détaillé. Ils ont tous reconnu que le conseil agissait de manière à assurer des programmes de qualité au cours d'une période où les ressources étaient limitées par la diminution des inscriptions. Tous ont convenu que le conseil n'avait pas de solutions de rechange viables à la fermeture des écoles puisque les autres dépenses avaient déjà fait l'objet d'importantes compressions. L'une des présidentes locales a résumé le sentiment collectif en indiquant que, selon elle, le principe moteur motivant ces décisions était d'utiliser le plus efficacement possible les ressources du conseil pour offrir les programmes sur tout son territoire.

Selon les présidents, le conseil avait entendu les préoccupations et les questions qu'ils avaient soulevées durant le processus d'évaluation. Les présidents ont précisé que le conseil avait consulté les intéressés, avait pris ses décisions de fermer les écoles après mûre réflexion et avait recueilli les recommandations et les commentaires de tous les intervenants. Voici ce qu'a dit à ce sujet l'un des présidents locaux : « Ce fut un long et minutieux processus au cours duquel on a bien tenu compte des besoins de mes membres ».

Les présidents ont exprimé certaines incertitudes quant au suivi des recommandations et des observations des membres du personnel ainsi que certaines inquiétudes sur la façon dont la transition dans les écoles d'accueil influera sur la charge de travail et le temps de déplacement de ces derniers.

Représentants élus des collectivités dans le comté de Renfrew

Ce groupe a été fortement déçu du processus. Comme je l'ai mentionné ci-dessus, les politiciens municipaux se préoccupaient des incidences économiques éventuelles de la fermeture des écoles dans leurs collectivités car, pour eux, ces établissements y constituaient des « institutions ». D'après eux, ils n'ont pas bénéficié d'assez d'occasions pour contribuer aux prises de décision et, lorsqu'ils se sont joints aux efforts, ils ont été mis devant le fait accompli.

Les représentants ont aussi fait valoir que le conseil n'avait pas accordé suffisamment d'attention aux zones en expansion situées dans le comté. Ils étaient persuadés que le document intitulé *Lieux propices à l'apprentissage* soulignait l'importance des écoles rurales et que le conseil devait donc changer d'avis sur la nécessité de fermer les écoles. La principale priorité de ce groupe semblait être l'utilisation communautaire des écoles et l'existence d'une école dans chacune des collectivités touchées en raison des répercussions économiques connexes sur la collectivité.

Le conseil soutient énergiquement que les représentants ont été consultés. Dans un document où, à ma demande, il a fait la lumière sur cette question, le conseil a souligné les points suivants :

- On a avisé les politiciens municipaux de toutes les prises de décision du conseil au sujet du processus de regroupement et on a demandé leur rétroaction à chacune des étapes franchies.
- Un relevé exhaustif des communications portant sur le regroupement des écoles qui ont eu lieu entre le conseil scolaire de district du comté de Renfrew et les politiciens municipaux peut être consulté. La première des communications qui se poursuivent à ce jour remonte à octobre 2003.
- Les communications avec les collectivités ont englobé des échanges entre la direction du conseil et les membres des conseils municipaux. Le relevé des communications avec les représentants municipaux renseigne sur leur participation aux séances d'information de départ, aux délibérations des comités locaux d'étude sur le regroupement (les conseillères et conseillers ont discuté de ces délibérations avec les représentants municipaux), aux audiences publiques, aux réunions extraordinaires du conseil pour entendre les exposés sur le regroupement des écoles et les observations de la collectivité.
- Avant que la publication du document *Lieux propices à l'apprentissage* soit rendue publique, le 17 février 2005, les médias avaient diffusé peu de comptes rendus détaillés des préoccupations que soulevait la fermeture des écoles. Après cette date, dans les médias locaux, on a souvent entendu les représentants

municipaux parler de la publication de ce rapport et manifester leur opposition à la fermeture des écoles en raison de ses répercussions économiques.

- De fait, le conseil a donné suite aux recommandations des collectivités. Par exemple, il a réalisé une seconde analyse plus approfondie du nombre prévu d'inscriptions se fondant sur les données fournies par la ville d'Arnprior et le township de McNab/Braeside. À Deep River, par suite des recommandations de la ville et d'une entreprise comptant un grand nombre d'employés, le conseil a retardé la fermeture de l'école Morison afin d'obtenir plus de renseignements à son sujet.
- En ce qui concerne l'école de Calabogie, après avoir entendu les observations des collectivités et des parents, le conseil a examiné la possibilité que les élèves soient logés dans le même immeuble que le conseil des écoles catholiques, installé à proximité.
- Depuis mars, le conseil a reçu des offres intéressantes pour ce qui est de la réforme des bâtiments scolaires excédentaires de deux collectivités et du comté de Renfrew. On y proposait de se servir des immeubles pour des activités communautaires locales.

D'après le conseil, les collectivités ont nettement compris les motifs pour lesquels le processus de regroupement a été enclenché. Elles étaient au courant des compressions budgétaires et du déficit avec lesquels le conseil était aux prises.

John Yakabuski, député provincial du comté de Renfrew

Au cours d'une conversation téléphonique avec lui, John Yakabuski, qui est le député provincial du comté de Renfrew, m'a dit qu'il reconnaissait que les collectivités locales étaient déçues de perdre leurs écoles, mais qu'il était aussi conscient des défis que devait relever le RCDSB, qui devait se servir sagement de ses ressources parce que les inscriptions étaient à la baisse. Il m'a précisé que lorsqu'il s'est réuni avec « un petit groupe éclectique de membres de la collectivité qui s'inquiétaient de la situation », aucun d'eux n'a pu donner une réponse définitive à la question suivante : « Croyez-vous que le conseil ne s'est pas conformé au processus? ».

Il en a conclu que la fermeture des écoles suscitait des jugements très émotifs et incitait fortement à une étroitesse d'esprit » et que les gens s'y opposeraient peu importe le processus employé. Il m'a fait part de certaines préoccupations relativement à la fermeture de l'école Alexander Reid et, en particulier, en ce qui concerne les fermetures à Deep River. Il estimait que le gouvernement avait fait naître l'espoir qu'on obtienne le financement nécessaire aux écoles rurales et qu'il devait donc l'assurer.

QUESTION 2

« Les élèves auraient-ils été nettement mieux desservis si les nouvelles lignes directrices avaient été appliquées lors du processus de fermeture d'écoles? »

Comme je l'ai indiqué plus tôt à la fin de mon analyse concernant l'observation par le conseil des nouvelles directives sur la fermeture d'écoles énoncées dans le document intitulé *Lieux propices à l'apprentissage*, j'estime que le processus appliqué par le conseil respectait fidèlement (quoique pas parfaitement) le procédé prévu dans ce document. On ne pouvait pas s'attendre à une correspondance parfaite du point de vue technique, car le processus du conseil avait commencé de nombreux mois avant la publication de *Lieux propices à l'apprentissage*, environ un mois avant que le conseil ne prenne ses décisions.

Pour ce qui est de la deuxième question, à savoir si les élèves auraient été nettement mieux desservis par l'application des nouvelles lignes directrices dans ce processus de fermeture d'école, je pense dans l'ensemble que cela n'aurait pas été le cas. Le conseil s'est donné beaucoup de mal pour que l'on réponde aux questions et aux préoccupations des élèves et des parents à l'égard du processus de transition. Après avoir rencontré toutes les directions des écoles d'accueil, je suis convaincue que le temps, l'expertise et l'énergie considérables consacrés au processus de transition permettront de satisfaire aux besoins pédagogiques, sociaux et psychologiques des élèves dans les écoles d'accueil.

Cela dit, voici maintenant mon évaluation de l'incidence sur les élèves de chacune des sept décisions prises par le RCDSB en matière de fermeture d'écoles et, dans le cas de trois de ces écoles, **les motifs qui m'incitent à recommander certains changements aux décisions du conseil.**

1. Alexander Reid PS. (groupe d'écoles d'Arnrior)

Selon le plan de transition du conseil, les élèves de l'école Alexander Reid P.S. seront transférés aux établissements A.J. Charbonneau P.S. et Walter Zadow P.S. La distance que ces élèves ont à parcourir jusqu'à leur nouvelle école n'est pas très grande, les établissements A.J. Charbonneau et Walter Zadow étant respectivement à 1,9 km et 1,3 km d'Alexander Reid. Les coûts de transport par autobus demeureront inchangés en vertu des nouvelles dispositions.

Ces transferts assureraient la viabilité des deux écoles d'accueil compte tenu des tendances prévues relativement au nombre d'inscriptions. Ces deux écoles offrent des installations et des services spécialisés (bibliothèque, gymnase, laboratoires d'informatique, accès pour les élèves handicapés et service de repas chauds). L'arrivée d'élèves supplémentaires en provenance d'Alexander Reid permettra de mettre davantage à profit ces ressources. Les élèves bénéficieront d'une souplesse accrue des programmes, car il y aura plusieurs classes par niveau scolaire, ce qui permettra de regrouper les élèves de manière à satisfaire à leurs besoins particuliers. La répartition des ressources des classes d'Alexander Reid et l'affectation de personnel supplémentaire dans les écoles d'accueil contribueront à une amélioration des programmes, en particulier aux cycles moyen et intermédiaire, où l'on pourra davantage mettre à profit la spécialisation du personnel enseignant. Le plus grand nombre d'élèves et d'enseignants se traduira par un éventail élargi d'activités internes et parallèles aux programmes. Les élèves d'Alexander Reid auront davantage accès au programme d'immersion en français que par le passé et

les services à l'enfance en difficulté se verront améliorés par leur concentration dans deux écoles.

Voici d'autres arguments valables justifiant la fermeture de l'école :

- Aucun groupe communautaire n'utilise actuellement Alexander Reid.
- Une étude approfondie sur le nombre d'inscriptions a été réalisée à partir du plan de développement communautaire et de l'expérience d'autres collectivités situées aux limites de la région d'Ottawa-Carleton (cela a été fait deux fois afin de tenir compte de la contribution de la collectivité, et on a utilisé une croissance supérieure de 50 % à celle prévue pour être sûr que les calculs reposent sur toute la croissance possible).
- Deux écoles publiques élémentaires et une secondaire demeureront ouvertes dans la ville.
- La ville et le comté se sont déclarés intéressés par le bâtiment de l'école, ce qui laisse penser que la garderie pourrait être préservée et améliorée.
- Les écoles d'accueil ont chacune un conseil d'école actif et les élèves des trois écoles se connaissent grâce aux activités communautaires et sportives.
- La transition pour les élèves et leur famille sera soutenue par les relations de travail étroites qui existent parmi le personnel du groupe d'écoles d'Arnprior.
- Alexander Reid a parmi les quatre écoles élémentaires d'Arnprior les besoins anticipés les plus élevés en ce qui concerne la réfection des installations (en pieds carrés), le coût net des travaux étant estimé à quelque deux millions de dollars au cours des dix prochaines années.
- Les économies annuelles en frais de fonctionnement qui découleront de la fermeture de l'école Alexander Reid P.S. se chiffrent à 249 182 \$.

Compte tenu des facteurs mentionnés, je ne crois pas que les élèves auraient été mieux desservis ou qu'une conclusion différente aurait été tirée si les nouvelles lignes directrices avaient régi le processus dans son intégralité.

Je vous recommande d'accepter la fermeture de l'école Alexander Reid P.S., comme l'a proposé le Renfrew County District School Board.

2. Horton P.S. (groupe d'écoles de Renfrew)

Selon le plan de transition du conseil, les élèves de l'école Horton P.S. seraient transférés à l'école Queen Elizabeth P.S. La distance à parcourir de la nouvelle école à Horton P.S. est de 5,7 km. Étant donné que la majorité des élèves de l'école Horton se déplacent déjà en autobus, les itinéraires seraient prolongés de 15 minutes pour certains élèves et seraient raccourcis pour d'autres. Grâce au transfert des élèves d'Horton, l'école d'accueil aura suffisamment d'enfants inscrits pour avoir plusieurs classes par niveau scolaire, ce qui donnera davantage de souplesse dans le placement des élèves. L'élargissement du corps enseignant permettra de mettre à profit la spécialisation du

personnel aux niveaux moyen et intermédiaire. Queen Elizabeth est une installation de bien meilleure qualité et les plans de transition dirigés par la direction de l'école d'accueil garantiront une transition en douceur pour les élèves et une prise en charge adéquate dans leur nouvel établissement. Voici quelques points supplémentaires à souligner :

- Sans cette fermeture, le recours à des classes à trois niveaux scolaires à Horton est inévitable.
- La baisse du nombre d'inscriptions s'est traduite par une perte de personnel spécialisé en littératie et en services à l'enfance en difficulté.
- Horton n'a pas de gymnase; le canton a construit un centre des loisirs assez loin de l'école et il n'y a aucun autre bâtiment public ou du secteur des services à proximité.
- L'école est peu utilisée par la collectivité.
- Le canton d'Horton entoure presque la ville de Renfrew et en est donc très proche.
- L'école Horton devait fermer en 1993; dix ans plus tard, aucune croissance n'a été constatée.
- Compte tenu de la proximité du canton de Renfrew, un grand nombre d'élèves connaissent des enfants qui étudient à l'école Queen Elizabeth en raison des activités sportives et culturelles communes.
- On éviterait des coûts de réfection des installations de 785 240 \$ sur dix ans et quelque 60 000 \$ par an en frais de fonctionnement.

Compte tenu des facteurs mentionnés, je ne crois pas que les élèves auraient été mieux desservis ou qu'une conclusion différente aurait été tirée si les nouvelles lignes directrices avaient régi le processus dans son intégralité.

Je vous recommande d'accepter la fermeture de l'école Horton P.S., comme l'a proposé le Renfrew County District School Board.

3. Laurentian P.S. (groupe d'écoles de Pembroke)

Selon le plan de transition du conseil, les élèves de l'école Laurentian P.S. seraient transférés aux écoles Highview et Champlain Discovery. Le trajet de Laurentian P.S. à Highview P.S. est de 1,3 km et la distance de Laurentian P.S. à Champlain Discovery P.S. de 2,4 km. Grâce au transfert des élèves de l'établissement Laurentian aux écoles d'accueil, l'augmentation du nombre d'élèves inscrits permettra à ces deux écoles de profiter de davantage de souplesse au niveau des programmes et des activités parallèles ainsi que d'un enseignement plus spécialisé. Les écoles d'accueil offrent de meilleures installations matérielles aux élèves. Leurs directions se sont attachées à garantir une transition sans à-coup pour les élèves.

Voici quelques autres points à souligner :

- Les terrains de jeux et les zones de sécurité pour autobus sont bien meilleurs dans les écoles d'accueil.

- La ville de Pembroke conservera des écoles publiques et catholiques offrant des programmes en anglais et en français de la maternelle à la 12^e année; il s'agira du secteur le mieux desservi dans le comté.
- L'école Laurentian, située dans le centre-ville à proximité d'un parc et d'installations sportives et de loisirs, accueille le théâtre communautaire, qui pourrait être transformé en centre culturel. Des discussions sont en cours pour garantir que le Festival Hall demeure ouvert même en cas de fermeture de l'école, afin que la collectivité conserve l'accès à une grande scène.
- L'école a été fermée dans le passé et son état s'est de ce fait détérioré.
- L'école est une ancienne école secondaire et ne convient pas à un programme élémentaire.
- Les coûts énergétiques de l'école sont très élevés.
- À l'exception des utilisateurs du Festival Hall, les rares groupes d'utilisateurs de l'école peuvent utiliser les autres écoles de Pembroke.
- Parmi les écoles élémentaires de Pembroke, Laurentian P.S. a selon les prévisions les besoins en réfection des installations les plus élevés; les coûts nets prévus à cet égard se chiffrent en effet à 8 123 000 \$ sur dix ans.
- Parmi les six écoles élémentaires de la région de Pembroke, Laurentian a les frais annuels de fonctionnement par élève les plus élevés et le taux d'utilisation le plus faible. La fermeture de cette école se traduirait pour le conseil en des économies annuelles nettes de 307 302 \$, qui pourraient ainsi être investis dans d'autres programmes à l'intention des élèves.

Compte tenu des facteurs mentionnés, je ne crois pas que les élèves auraient été mieux desservis ou qu'une conclusion différente aurait été tirée si les nouvelles lignes directrices avaient régi le processus dans son intégralité.

Je vous recommande d'accepter la fermeture de l'école Laurentian P.S., comme l'a proposé le Renfrew County District School Board.

4. Ross Mineview P.S. (groupe d'écoles d'Opeongo)

Selon le plan de transition du conseil, les élèves de l'école Ross Mineview P.S. seraient transférés à l'établissement Cobden P.S. Actuellement, plus de 95 p. 100 des élèves de Ross Mineview se rendent à l'école en autobus. Seize élèves résidant dans les limites territoriales actuelles de l'école Ross Mineview étudient déjà à Cobden P.S. Les trajets pour se rendre à Ross Mineview varient de 15 à 75 minutes. Une fois les transferts effectués, les trajets varieront de 15 à 60 minutes, sans qu'aucun élève du cycle élémentaire n'ait de correspondance d'un autobus à un autre. La plupart des élèves auraient un trajet en autobus de 30 à 45 minutes.

Toutefois, dans l'ensemble, davantage d'élèves auraient de longs trajets, même si les plus longs itinéraires auront été réduits. En vertu du plan de fermeture, il devient possible de partager des itinéraires d'autobus avec le système des écoles catholiques de manière à réaliser des économies.

La distance de Ross Mineview à Cobden P.S. est de 13,8 km. La longueur du trajet, en particulier pour les élèves les plus jeunes, représentait une préoccupation de taille pour certains des parents de Ross Mineview qui se sont entretenus avec moi. Environ la moitié des élèves qui vivent dans la partie est du territoire pourraient envisager d'étudier dans une école de Renfrew, la durée du trajet étant plus ou moins la même que jusqu'à Cobden. Selon les prévisions, environ sept élèves connaîtraient une réduction sensible de leur trajet s'ils étudiaient dans une école de Renfrew au lieu de celle de Cobden.

Si elle se concrétisait, on pourrait répondre à une telle demande en prolongeant les itinéraires actuels, à un coût d'environ 5 000 \$ par itinéraire. D'après les informations que j'ai reçues, il serait possible, dans le cas peu probable où tous ces élèves demandaient à être transférés vers des écoles de Renfrew, de répondre à cette demande en ajoutant un itinéraire d'autobus, à un coût de 37 000 \$, et en transférant les élèves vers des écoles de la ville de Renfrew.

À mon avis, ces options devraient être présentées aux parents de Ross Mineview à la fermeture de l'école. Voici les motifs justifiant cette fermeture et le transfert des élèves vers Cobden ou une école adéquate de Renfrew :

- La baisse de l'effectif se traduit par des classes à trois niveaux scolaires et la perte de programmes d'appoint, de services à l'enfance en difficulté et de personnel de soutien.
- Avec le transfert des élèves vers Cobden, on pourra réduire les coûts de transport en les partageant avec le conseil scolaire coïncident.
- L'école en voie de fermeture pose de sérieux problèmes en matière de santé et de sécurité, à savoir des tests négatifs de salubrité de l'eau de puits et la proximité des cheminées de l'usine de magnésium.
- L'école en voie de fermeture est peu utilisée par la collectivité.
- Ross Mineview P.S. est très isolée. Il n'y a aucune autre commodité du secteur public ou des services dans la région et les résidents doivent se rendre à Renfrew ou à Cobden pour de tels services.
- Les élèves transférés bénéficieraient d'une amélioration des programmes tels que l'éducation de l'enfance en difficulté ou le français langue seconde.
- Cobden a des programmes d'études exemplaires. C'est la première école du comté à dépasser le seuil de 75 % des élèves au niveau 3 ou plus dans les tests de l'OQRE.
- Cobden a une direction, une direction adjointe et du personnel de secrétariat et d'entretien employés à plein temps et disponibles toute la journée, ainsi qu'un enseignant en littératie et un conseiller chargé du soutien aux élèves. Ross Mineview P.S. n'offre pas autant d'avantages et perdrait même une partie des appuis existants.
- La fermeture de cette école se traduirait pour le conseil en des économies de 1 200 000 \$ en coûts nets de réfection sur dix ans, une somme qui pourrait être investie dans d'autres programmes à l'intention des élèves, en plus des 120 000 \$ qui seraient économisés en frais de fonctionnement annuels, notamment les coûts de traitement et d'essai de l'eau.

Compte tenu des changements que je conseille ci-avant d'apporter aux projets de transfert des élèves, notamment la possibilité pour certains parents de choisir d'envoyer leurs enfants aux écoles de la ville de Renfrew au lieu de Cobden P.S., de manière à réduire la durée des trajets, **je vous recommande d'accepter la fermeture de l'école Ross Mineview School, comme l'a proposé le Renfrew County District School Board.**

5. Keys P.S. (groupe d'écoles de Deep River)

Je tiens à étudier conjointement la fermeture de l'école Keys P.S. et la fermeture proposée de Morison P.S., car les questions concernant ces deux écoles sont également liées à une préoccupation sur la baisse du nombre d'inscriptions à Mackenzie High School ainsi qu'au besoin d'offrir un programme de la maternelle à la 12^e année dans la collectivité de Deep River.

La baisse de l'effectif signifie que chacune des trois écoles est actuellement utilisée à environ la moitié de sa capacité. Il existe dans la collectivité un large consensus en faveur de la fermeture de Keys P.S. du fait que cette installation connaît des problèmes structurels et que les programmes y sont de plus en plus limités à mesure que le nombre d'inscriptions diminue. Les élèves de 7^e et 8^e années peuvent être parfaitement accueillis dans l'école secondaire et y bénéficier de certains avantages connexes importants, comme le vaste éventail d'installations et de caractéristiques qui permettent d'offrir des activités scolaires et parascolaires plus larges. La fermeture de Keys évite des coûts de réfection de près de 3 000 000 \$ sur dix ans et environ 147 000 \$ en frais de fonctionnement annuels. Le personnel enseignant actuel sera réaffecté à Mackenzie avec les élèves, ce qui devrait garantir une certaine continuité.

La collectivité considère essentielle la prestation de services de la maternelle à la 12^e année et appuie fortement un programme de la maternelle à la 6^e année à Morison P.S. et un autre de la 7^e à la 12^e année à Mackenzie High School. Par ses conseils d'écoles conjoints, la collectivité a pendant ses délibérations envisagé l'établissement d'un établissement d'enseignement de la maternelle à la 12^e année, mais elle a abandonné ce concept pour diverses raisons et est convaincue que l'établissement Morison P. S. devrait rester ouvert. La position de la collectivité de Deep River a été très clairement définie par un de ses représentants :

« La fermeture d'écoles est une proposition qui suscite toujours de vives émotions dans la collectivité, qu'elle soit grande ou petite, rurale ou urbaine... Nous reconnaissons que la fermeture d'une école est prudente et raisonnable compte tenu de la baisse du nombre d'inscriptions et de la détérioration de l'installation

en question. Nous acceptons de plus que le personnel du RCDSB et les conseillers scolaires ont à cœur les intérêts des élèves et qu'ils ont proposé ce qu'ils considèrent comme une solution innovatrice qui, si elle est exécutée correctement, présenterait des avantages. »

La collectivité a conclu que la création proposée par le conseil d'un établissement de la maternelle à la 12^e année à Mackenzie reposait sur des prévisions financières inexactes et que les travaux de rénovation proposés ne pouvaient être réalisés avec les sommes prévues par le conseil. Ce dernier a pour sa part clairement indiqué que ses prévisions ne se fondaient que sur des plans d'ingénierie préliminaires et que des modifications supplémentaires pourraient être nécessaires.

La collectivité a également fait remarquer que le marché de l'emploi à Deep River dépend essentiellement du grand employeur de la région, Énergie atomique du Canada limitée (EACL), et qu'EACL prévoit un élargissement important de son effectif à raison d'environ 100 postes par an pendant les cinq prochaines années. La collectivité a de plus avancé que l'on s'attend à la BFC Petawawa à une augmentation de l'effectif de 1000 membres et employés supplémentaires, dont environ 10 p. 100 viendraient s'établir à Deep River. Elle estime donc que cela atténuera pour le moins la baisse actuelle du nombre d'inscriptions et pourrait même inverser cette tendance. Pour le conseil, il n'y a là aucune certitude. Le conseil a tout de même décidé d'attendre que la collectivité lui présente des preuves du bien-fondé de la viabilité qui découlerait de la rotation du personnel à EACL et de l'élargissement de la base Petawawa, et a donc retardé la fermeture de Morison jusqu'à septembre 2006.

Tout compte fait, j'estime qu'**il serait raisonnable que le conseil ferme l'école Keys P.S. cette année**, comme cela a été décidé, et qu'il travaille avec la collectivité au cours des prochaines années pour trouver une solution permettant de conserver dans la mesure du possible les écoles Morison et Mackenzie ouvertes. La présentation faite par la collectivité de Deep River se terminait par cette déclaration convaincante :

« La collectivité a déjà fait preuve d'une incroyable souplesse dans sa recherche d'une solution fondée sur le maintien des écoles Mackenzie et Morison. Nous sommes déterminés à trouver une telle solution. Nous avons reçu l'assurance que la municipalité désire vraiment étudier toutes les possibilités de partenariats pour le bâtiment Mackenzie. ...l'opposition de la collectivité porte exclusivement sur le projet de fermeture de Morison, car cette école est amplement considérée comme un élément essentiel du système éducatif et de notre collectivité. »

Compte tenu des points précités, **je recommande que le conseil revienne sur sa décision de fermer l'école Morison P.S. en septembre 2006**. Au lieu de cela, le conseil devrait collaborer avec la collectivité et la municipalité en appliquant la même démarche transparente et ouverte employée dans le passé afin d'étudier l'évolution de la situation à Deep River au cours des prochaines années, en utilisant le document *Lieux propices à l'apprentissage* comme guide dans tout examen d'un regroupement d'écoles éventuel.

La fermeture de l'école ne devrait pas être envisagée pendant cinq ans au moins, comme l'indique *Lieux propices à l'apprentissage*, sauf circonstances exceptionnelles exigeant un examen au cours de cette période. Si l'apport de nouveaux élèves lié à la création prévue de débouchés à EACL et à la BFC Petawawa ne se concrétise pas et si le nombre d'inscriptions continue de baisser sensiblement ou si aucun progrès n'est réalisé à l'égard de partenariats communautaires d'envergure pour l'usage de l'espace excédentaire à Mackenzie, le conseil pourrait à mon avis revoir sa décision de maintenir l'école Morison ouverte, après avoir consulté le ministère.

7. Calabogie P.S. (Groupe des écoles de Renfrew)

À première vue, avec un effectif de seulement 21 élèves, la Calabogie P.S. semble une candidate très probable à la fermeture. Cette école de petite taille et isolée, allant de la maternelle à la 6^e année, se trouve dans le village de Calabogie à une distance de 25 à 30 km des autres écoles publiques.

La présidente du conseil d'école m'a dit qu'elle comprenait pourquoi le conseil envisageait de fermer cette école et pourquoi cette mesure semblait nécessaire. En même temps, elle a soulevé un point central qui l'amenait ainsi que d'autres parents à rejeter la proposition du conseil scolaire de transférer les enfants à la Queen Elizabeth P.S., en soulignant que les 27 km qui séparent les deux écoles ne sont pas appropriés pour de jeunes enfants.

La solution que la présidente du conseil d'école et certains autres parents de Calabogie préfèrent serait d'envoyer les enfants à l'école catholique locale plutôt que de leur imposer ce long trajet tous les jours. Plusieurs raisons semblent justifier de garder la Calabogie P.S. ouverte pour le moment :

- **Viabilité du programme**

Le programme scolaire, surtout pour les élèves du primaire, est viable. Même si l'OQRE ne produit pas de rapport public à son sujet en raison du petit nombre d'élèves, le rendement en littératie et en numératie est aussi bon sinon meilleur que celui de la plupart des autres écoles. Actuellement, en raison d'un creux démographique qui fait qu'il y aura un élève en 4^e année et trois en 6^e année l'an prochain, il pourrait être difficile de répondre à certaines attentes du curriculum. Les élèves de 7^e et 8^e années et ceux qui choisissent le programme enrichi de français ou qui ont certaines difficultés d'apprentissage vont à l'école dans la ville de Renfrew.

- **Sécurité et installations**

Du personnel supplémentaire assure la supervision. La structure actuelle de la subvention apporte suffisamment de fonds pour fournir ce personnel supplémentaire. Comme la plupart des établissements du RCDSB, le bâtiment a besoin d'être rénové (toit, fenêtres, plomberie, câblage) quoique la sécurité ne soit pas compromise. Il n'y a pas de gymnase.

- **Transport**

La population étudiante est dispersée dans une vaste région géographique isolée appelée les Calabogie Highlands (partie du Bouclier canadien). L'emplacement et la topographie créent de nombreuses difficultés pour le transport scolaire, et les élèves doivent passer de 45 à 60 minutes dans les autobus pour aller jusqu'aux plus grandes communautés de Renfrew (7 500 habitants, à 32 km de Calabogie) et Arnprior (7 000 habitants, à 38 km).

- **Commentaires du conseil d'école et de la communauté**

Les parents appuient activement le programme de l'école et il est évident qu'ils désirent faire éduquer les jeunes élèves près de chez eux.

- **Disponibilité de l'éducation publique**

La Calabogie P.S. est la seule école publique de la région. Une école élémentaire catholique à Calabogie compte une soixantaine d'élèves. Des parents s'inquiètent de devoir envoyer de jeunes élèves dans des écoles publiques du groupe des écoles de Renfrew. Certains parents ont également des réticences à inscrire leurs enfants à l'école catholique.

- **Viabilité financière**

Actuellement, la fermeture de la Calabogie P.S. entraînerait pour le conseil scolaire une perte de plus de 100 000 \$ parce qu'elle reçoit des fonds ciblés à titre d'école rurale, de petite taille et isolée.

- **Valeur pour l'économie**

La ville de Calabogie est le centre commercial de la région immédiate et un centre de loisirs toutes saisons (centre de ski, centre de villégiature et terrain de golf). Il règne un fort sentiment d'identité dans cette communauté qui travaille par ailleurs depuis peu sur un plan de diversification de sa base économique. Des indicateurs préliminaires découlant de l'initiative Meilleur départ dans le comté de Renfrew montrent que cette région a besoin de garderie et que l'école pourrait être un site potentiel.

Étant donné les considérations ci-dessus, **je recommande que le conseil revienne sur sa décision de fermer la Calabogie P.S. Je recommande donc que cette école demeure ouverte, au moins pour les niveaux de la maternelle à la 3^e année, et que le conseil s'allie avec la municipalité et d'autres intervenants en vue d'y créer une garderie et de répondre ainsi au besoin en la matière décelé dans cette partie du comté.**

Si les inscriptions le justifient dans les prochaines années, le conseil scolaire pourrait envisager de restaurer le programme de la 4^e à la 6^e année. Afin que le projet de garderie puisse prendre forme et, qu'en conséquence, le programme du primaire prenne de l'expansion, il ne faudrait pas envisager de fermer l'école pendant au moins cinq ans, comme le document *Lieux propices à l'apprentissage* le précise, à moins que des circonstances atténuantes ne justifient un examen avant la fin de ce délai et amènent le

conseil scolaire à solliciter l'approbation du Ministre pour entreprendre une autre étude de regroupement.

CONCLUSION

En conclusion, Monsieur le ministre, j'ai été heureuse d'avoir pu effectuer cet examen et offrir mes conseils. Il me semble évident que le conseil scolaire s'est réellement attaché à mener un processus complet et ouvert, sollicitant de manière approfondie la contribution de la collectivité, et qu'il a formulé sa décision dans le contexte des objectifs clés du conseil afin de garantir l'excellence en enseignement et en apprentissage, l'offre d'environnements d'apprentissage sûrs et respectueux et l'utilisation raisonnable des ressources.

Il ne fait pas de doute que le rapport *Lieux propices à l'apprentissage* aidera le conseil dans toute décision qu'il devra prendre à l'avenir sur la fermeture d'écoles. Je suis convaincue que le conseil a pris toutes les mesures nécessaires pour que la transition des élèves des écoles qui fermeront en septembre se passe sans à-coups. Ces mesures sont particulièrement importantes si on permet à certains des élèves de Ross Mineview de s'inscrire à d'autres écoles plus proches de leur domicile que Cobden P.S., au besoin. Compte tenu des arguments évoqués ci-avant, j'estime qu'il serait raisonnable pour le conseil de garder Morison P.S. et Calabogie P.S. ouvertes pour le moment.

Le RCDSB a abordé le sujet difficile du regroupement d'écoles avec intégrité et en pensant au meilleur intérêt des élèves. Je suis convaincue, après avoir visité les écoles vouées à la fermeture et les écoles d'accueil, après avoir rencontré le personnel qualifié qui y travaille ainsi que les parents et les membres de la communauté qui les appuient, que les enfants dont les écoles ferment auront une expérience éducative au moins aussi bonne, sinon meilleure, dans leurs nouvelles écoles.

ANNEXE

1. Profils des écoles du conseil scolaire

École : **Alexander Reid P.S.**

Configuration : Maternelle – 8^e année

Élèves : 155

Capacité : 303

Taux d'utilisation : 50,9

Ouverte en : 1957

Utilisation communautaire de l'école : aucune

Effectif prévu pour 2005 : 152,5

Effectif prévu pour 2010 : 136

Résultats de 2004 de l'OQRE :

3^e année —12-16 % inférieur au pourcentage du conseil scolaire

6^e année – 10-26 % supérieur au pourcentage du conseil

(Les petites cohortes d'élèves, 20 en 3^e année et 15 en 6^e année, peuvent fausser la signification des résultats)

École : **Horton P.S.**

Configuration : Maternelle – 8^e année

Élèves : 74

Capacité : 171

Taux d'utilisation : 43,3

Ouverte en : 1959

Utilisation communautaire de l'école : très peu

Effectif prévu pour 2005 : 76

Effectif prévu pour 2010 : 75

Résultats de 2004 de l'OQRE :

3^e année —30-50 % supérieur au pourcentage du conseil scolaire

6^e année – 2 % supérieur au pourcentage du conseil scolaire en lecture, 27 % inférieur en écriture, 9 % inférieur en maths

(Les petites cohortes d'élèves, 5 en 3^e année et 9 en 6^e année, peuvent fausser la signification des résultats)

École : **Laurentian P.S.**

Configuration : Maternelle – 8^e année

Élèves : 302

Capacité : 670

Taux d'utilisation : 44,9

Ouverte en : 1925

Utilisation communautaire de l'école : minime. Le « Festival Hall », qui est adjacent à l'école est un centre culturel géré par le Conseil des arts et commandité par quatre municipalités.

Effectif prévu pour 2005 : 296,5

Effectif prévu pour 2010 : 258

Résultats de 2004 de l'OQRE :

3^e année - 5-20 % inférieur au pourcentage du conseil scolaire en lecture, écriture et maths.

6^e année - 6-20 % inférieur au pourcentage du conseil scolaire en lecture et écriture et 11 % supérieur en maths.

École : **Ross Mineview P.S.**

Configuration : Maternelle – 8^e année

Élèves : 99

Capacité : 171

Taux d'utilisation : 57,6

Ouverte en : 1954

Utilisation communautaire de l'école : aucune

Effectif prévu pour 2005 : 96

Effectif prévu pour 2010 : 85

Résultats de 2004 de l'OQRE :

3^e année - 6-12 % supérieur au pourcentage du conseil scolaire

6^e année — 8-13 % supérieur au pourcentage du conseil scolaire en lecture et maths; 6 % inférieur en écriture

(Les petites cohortes d'élèves, 9 en 3^e année et 18 en 6^e année, peuvent fausser la signification des résultats)

École : **Keys P.S.**

Configuration : grades 5-8

Élèves : 249

Capacité : 465

Taux d'utilisation : 52,4

Ouverte en : 1954

Utilisation communautaire de l'école : aucune

Effectif prévu pour 2005 : 237

Effectif prévu pour 2010 : 175

Résultats de 2004 de l'OQRE :

3^e année — pas de programme de 3^e année

6^e année – 4-9 % supérieur au pourcentage du conseil scolaire

École : **Morison P.S.**

Configuration : Maternelle – 4^e année

Élèves : 229

Capacité : 513

Taux d'utilisation : 43,4

Ouverte en : 1960

Utilisation communautaire de l'école : élevée en 2003-2004, 93 heures par des organismes sans but lucratif; 105 heures par des groupes à but lucratif

Effectif prévu pour 2005 : 203

Effectif prévu pour 2010: 190

Résultats de 2004 de l'OQRE :

3^e année - 8-10 % supérieur à la moyenne du conseil scolaire
6^e année - pas de programme de 6^e année

École : **Calabogie P.S.**
Configuration : Maternelle – 6^e année
Élèves : 21
Capacité : 99
Taux d'utilisation 17,6
Ouverte en : 1914

Utilisation communautaire de l'école : aucune

Effectif prévu pour 2005 19

Effectif prévu pour 2010 23

Les résultats de 2004 de l'OQRE ne sont pas publiés en raison de la petite cohorte d'élèves en 3^e année

6^e année — 21-25 % supérieur au pourcentage du conseil scolaire en lecture et écriture et 27 % inférieur en maths

(Les petites cohortes d'élèves, 1 en 3^e année et 4 en 6^e année, peuvent fausser la signification des résultats)

2. Processus appliqué par le conseil

CONTEXTE

Le RCDSB a pris la décision de fermer des écoles le 29 mars 2005, soit un peu plus d'un mois après la publication du rapport *Lieux propices à l'apprentissage*. Vous trouverez plus bas une description sommaire des étapes du processus lancé par le conseil scolaire en mars 2003 pour examiner la question de la fermeture d'écoles.

CHRONOLOGIE DES ACTIVITÉS DE REGROUPEMENT DES ÉCOLES DU conseil scolaire

(mars 2003 à septembre 2005)

DIRECTION DU CONSEIL SCOLAIRE, COLLECTE DE DONNÉES

18 et 24 mars 2003 (Réunions publiques du comité des biens immobiliers et du conseil scolaire)	Rapport sur les tendances d'inscriptions et les besoins en installations de chaque groupe d'écoles du RCDSB (baisse de 2 200 inscriptions entre octobre 1994 et octobre 2002)
9 et 22 septembre 2003 (Réunions publiques de la séance conjointe des comités et du conseil)	Le conseil scolaire approuve un plan pluriannuel axé sur trois résultats clés : l'excellence de l'enseignement et de l'apprentissage, un milieu scolaire sécuritaire et respectueux, et l'utilisation judicieuse des ressources (y compris l'examen du

scolaire) 14 et 27 octobre 2003 (Réunions publiques du comité des biens immobiliers et du conseil scolaire)	regroupement d'écoles). Le conseil scolaire examine le sommaire des tendances d'inscriptions et des tendances budgétaires et approuve le rapport sur le regroupement des écoles et le renouvellement. Le conseil diffuse un communiqué le 27 octobre.
12 décembre 2003	Le ministre de l'Éducation demande un moratoire volontaire. Le personnel continue de préparer son rapport, comme le prévoyait le plan approuvé par le conseil scolaire. Le conseil scolaire nouvellement élu doit examiner le plan en janvier.
13 et 26 janvier 2004 (Réunions publiques de la séance conjointe des comités et du conseil scolaire)	Le conseil scolaire confirme son intention de poursuivre l'examen exhaustif de tous les aspects du fonctionnement des écoles, dans le cadre de son plan de regroupement et de renouvellement. En prévision des modifications aux politiques du Ministère et au financement qu'il apportera, le conseil décide de repousser ses consultations avec les conseils d'école aux mois d'avril et de mai.

Le conseil diffuse un communiqué le 26 janvier.

RAPPORTS D'INFORMATION – CONSULTATION DES CONSEILS D'ÉCOLE ET DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX-- SOLlicitation DE COMMENTAIRES

9 et 22 mars 2004 (Réunions publiques de la séance conjointe des comités et du conseil scolaire)	Le conseil scolaire reçoit pour chaque groupe d'écoles un rapport comprenant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • une carte des limites actuelles des zones d'école; • le contexte ayant abouti au regroupement et au renouvellement des écoles (l'historique des actions pour maintenir le programme scolaire, comme la compression du budget administratif; l'orientation à la baisse des inscriptions, sans fermeture d'écoles; 5 300 places d'élève excédentaires; nécessité de dépenser 140 millions de dollars au cours des dix prochaines années pour réparer les écoles); • des prévisions d'inscriptions aux écoles du conseil scolaire et de la capacité de ces écoles jusqu'en 2013; • un plan de regroupement et de renouvellement; • des prévisions d'inscriptions aux écoles du groupe d'écoles et de la capacité de ces écoles; • un résumé des soutiens au programme et à la dotation des écoles; • un résumé du coût annuel de fonctionnement de chaque école; • un résumé des coûts de réfection de chaque école (coûts comptabilisés au moyen du RECAPP).
---	---

Le conseil diffuse un communiqué le 22 mars

Avril et mai 2004	Le conseil et les cadres supérieurs animent des réunions publiques avec les représentants des conseils d'école de chaque école dans chacun des groupes d'écoles du RCDSB, au cours desquelles on distribue des exemplaires des rapports du 9 mars et on sollicite l'avis des intervenants. Tous les rapports sont accessibles sur le site Web public du conseil scolaire. Le site sollicite des commentaires au sujet de ces rapports et une adresse courriel est prévue à cet effet.
-------------------	--

Le conseil scolaire transmet des exemplaires de tous les rapports au bureau de district du ministère de l'Éducation. (Des exemplaires des procès-verbaux du conseil lui sont transmis tous les mois).

- 25 mai 2004 Le conseil et les cadres supérieurs se réunissent avec les représentants élus et des représentants du personnel des conseils municipaux, de la Ville de Pembroke et de la base de Petawawa, et leur fournissent des exemplaires des rapports pour que ces représentants leur donnent à ce sujet des avis qui pourraient aider le processus.
Des copies des rapports sont également transmises aux personnes absentes de la réunion qui en font la demande. Les rapports sont également accessibles sur le site Web du conseil scolaire.
- 14 juin 2004
(Réunion publique du conseil scolaire) Le conseil scolaire approuve le budget pour l'exercice 2004-2005, qui est en baisse de 1,8 M\$ en raison de la chute des inscriptions et de la hausse des coûts.
Le conseil scolaire renouvelle son engagement de regrouper et fermer des écoles et d'examiner les services de transport.
- 7 juillet 2004 Le directeur rencontre le SMA de la Division des opérations et des finances du Ministère pour lui présenter les rapports sur le regroupement et le renouvellement et pour lui faire part des problèmes financiers auxquels le conseil scolaire est confronté en raison de la baisse des inscriptions et des iniquités de financement.

RAPPORTS D'ENQUÊTE ET ÉTUDE APPROFONDIE RÉALISÉS PAR LES COMITÉS LOCAUX D'ÉTUDE SUR LE REGROUPEMENT (CLÉR)

- 14 septembre 2004
(Réunion publique de la séance conjointe des comités) Le comité reçoit des rapports d'évaluation, qui comprennent des commentaires des conseils d'école et des représentants municipaux sur chaque groupe d'écoles. Les rapports mentionnent les noms des écoles dont la fermeture est envisagée.
Le conseil diffuse un communiqué et en fournit copie aux conseils d'école
- 27 septembre 2004
(Réunion publique du conseil scolaire) Le conseil scolaire approuve l'établissement et la composition de cinq comités locaux d'étude sur le regroupement (CLER), qui sont chargés d'examiner la possibilité de fermer les écoles publiques Alexander Reid P.S., Keys P.S., Morison P.S., Ross Mineview P.S., Laurentian P.S., Calabogie P.S. et Horton P.S.

Le conseil diffuse un communiqué le 27 septembre.
Les rapports sont publiés sur le site Web public du conseil.
- Octobre/novembre 2004 La haute direction rencontre des groupes d'employés pour recueillir leurs avis et leurs inquiétudes au sujet de la fermeture et du regroupement d'écoles.
- Octobre à décembre 2004 Les CLER demandent l'avis des conseils d'école et des parents, élèves et membres de la collectivité par divers moyens, dont les suivants : un formulaire d'évaluation, des boîtes à suggestions, des avis dans les bulletins d'école, des avis publics, des enquêtes, des lettres, des courriels, des appels téléphoniques, des visites dans les écoles et des tribunes.

Compte tenu des commentaires reçus, d'autres informations sont demandées; p. ex. une étude approfondie des conséquences de la mise en œuvre des plans d'aménagement de la région de Arnprior, les dessins préliminaires des plans de réfection des écoles dans la région de Pembroke et de Deep River et la possibilité de partager les locaux d'une école catholique à Calabogie (à la lumière d'une visite de l'école).

Novembre et décembre 2004 (Réunions publiques des CLER – au moins trois réunions par groupe d'écoles)	<p>Les CLER organisent trois ou quatre réunions officielles au sein de chaque groupe d'écoles.</p> <p>Lors de la première réunion, les CLER effectuent une évaluation de l'école à l'étude et soulèvent des questions. Lors de la deuxième réunion, les CLER visitent les écoles susceptibles d'accueillir les élèves des écoles qui fermeraient leurs portes et rencontrent le directeur et les membres du comité d'école pour examiner l'évaluation qui a été faite de l'école.</p> <p>Enfin, lors de la troisième et de la quatrième réunion, les CLER déterminent la meilleure stratégie pour répondre aux besoins des élèves en installations et aident à la préparation de rapports d'évaluation des écoles et d'examen des inquiétudes au sujet de la phase de transition, des limites des zones d'école et des inscriptions, de la dotation en personnel de programme et des besoins en locaux, des conséquences sur l'utilisation des écoles par les collectivités, du transport et des conséquences financières et immobilières.</p>
Octobre 2004 -- janvier 2005	<p>Les cadres supérieurs et les directeurs se réunissent avec des représentants de parents et de la collectivité qui siègent aux CLER, ainsi qu'avec le personnel des écoles, les conseils d'école et des membres de la collectivité pour examiner les données financières et les données sur les installations, et pour discuter des solutions possibles (toutes les demandes de réunion sont acceptées).</p> <p>Le conseil d'administration et le personnel répondent aux courriels, aux lettres et aux appels téléphoniques.</p>
11 janvier 2005 (Réunion publique de la séance conjointe des comités)	<p>Le comité reçoit les rapports des cinq CLER, y compris les scénarios élaborés pour le regroupement d'écoles.</p> <p>Le conseil diffuse un communiqué le 12 janvier.</p> <p>Les rapports sont publiés sur le site Web du conseil scolaire.</p>

CONSULTATION PUBLIQUE

25 janvier 2005	<p>Le conseil scolaire approuve la diffusion des rapports aux fins de consultation publique.</p> <p>Il diffuse un communiqué annonçant les dates des réunions publiques et publie des annonces dans les médias imprimés.</p> <p>Il transmet les rapports au Ministère.</p>
25 février 2005 (Réunions publiques)	<p>Le conseil scolaire tient des réunions de consultation publique au sein de chaque groupe d'écoles.</p> <p>Assistent à chaque réunion la plupart des membres du conseil d'administration (au moins cinq), quatre membres de la haute direction (le directeur et trois cadres supérieurs), trois gestionnaires</p>

(de la comptabilité, des installations et du transport) et trois directeurs et directrices d'école ou plus.

Sont à l'ordre du jour des réunions publiques un exposé de 45 minutes et une séance de 45 minutes où des membres du public et des représentants municipaux interviennent individuellement ou en petits groupes pour poser des questions sur le programme, la dotation, les installations, les finances et le transport.

La troisième partie des réunions consiste en une présentation vidéo d'avis exprimés par le public.

Sont distribués lors des réunions des documents sur la marche à suivre pour communiquer d'autres commentaires.

Janvier - février 2005

Les cadres supérieurs continuent de rencontrer le personnel d'écoles, les partenaires communautaires, les conseils d'école et les représentants syndicaux qui en font la demande. Toutes les demandes de réunion sont acceptées.

Les différents conseillers et conseillères scolaires participent aux réunions des conseils municipaux pour discuter des rapports.

Le conseil scolaire publie dans les journaux des annonces invitant les délégations à faire des exposés sur la question de la fermeture des écoles.

8 mars 2005
(Réunion publique de la séance conjointe des comités)

Le comité examine les informations fournies et les inquiétudes exprimées lors des réunions publiques et dans les appels téléphoniques, les courriels et les lettres, et demande au personnel de lui fournir de l'information ou des éclaircissements.

Mars 2005

Envoi de réponses aux lettres et aux courriels adressés au président ou au directeur.

21 mars 2005
(Réunion publique du conseil scolaire)

Le conseil scolaire tient une réunion extraordinaire (reportée du 7 mars à cause du mauvais temps) pour écouter des exposés donnés par des délégations. Il avait publié dans les journaux une annonce annonçant la nouvelle date de la réunion.

Il avait accepté toutes les demandes de présentation d'un exposé faites par les délégations. Il y avait un total de 12 délégations, soit sept conseils d'école, deux municipalités et trois groupes communautaires.

CONTEXTE ET DÉCISIONS DU CONSEIL

3 février 2005

Le président rencontre le ministre Kennedy pour examiner la situation financière et les raisons de poursuivre l'étude sur la fermeture d'écoles.

17 février 2005

Le ministre publie le rapport *Lieux propices à l'apprentissage*.

28 février 2005
(Réunion publique du conseil scolaire)

Le conseil examine le processus de fermeture d'écoles à la lumière des dix points énoncés dans les nouvelles directives sur la fermeture d'écoles et constate de nombreuses similitudes entre son

processus et ces dix points.

8 mars 2005 (Réunion publique du comité des finances)	Le comité commence à préparer le budget pour l'exercice 2005-2006. Il doit composer avec la baisse du nombre d'inscriptions et la hausse des coûts et réduire en conséquence le budget de 1,6 million \$. Il envisage de regrouper des écoles pour faire des économies.
18 mars 2005	Un montant de 9,6 M\$, issu du fonds de <i>Lieux propices à l'apprentissage</i> , est alloué au conseil scolaire (le coût des réparations nécessaires constatées est de 43 millions de dollars).
29 mars 2005 (Réunions publiques de la séance conjointe des comités et du conseil scolaire)	Le conseil scolaire examine les commentaires formulés par le public, ainsi que les rapports des CLER, puis prend les décisions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • fermer les écoles publiques Alexander Reid, Horton, Laurentian, Ross Mineview et Keys le 1^{er} septembre 2005; • fermer l'école publique Morison le 1^{er} septembre 2006; • reporter la décision de fermer l'école publique Calabogie jusqu'au mois de juin 2005; • lancer le processus d'aliénation des biens immobiliers des écoles vouées à la fermeture; • confirmer qu'il n'a plus besoin des sites des écoles dont la fermeture a été décidée; • fournir aux médias une copie de ses résolutions; • demander aux cadres supérieurs de communiquer aux directions et aux gestionnaires les décisions de fermeture d'écoles; • demander au personnel du Ministère présent de mettre le Ministère au courant des décisions de fermeture d'écoles.
Avril 2005	Création d'équipes de transition, comprenant notamment les conseillers locaux, le personnel et les représentants du conseil d'école.

3. Itinéraire de la facilitatrice dans le cadre de l'examen Renfrew County District School Board

<i>Horaire</i>	<i>Emploi du temps</i>
MERCREDI 25 MAI 2005	
13 h – 16 h	Transport jusqu'au comté de Renfrew County avec M. Jacques Torjman
16 h – 16 h 30	Arrivée au Best Western Pembroke Inn & Conference Centre 1, promenade International Pembroke
16 h 30 – 18 h	Rencontre avec des cadres supérieurs

Horaire	Emploi du temps
	Bureau du conseil scolaire 1270, rue Pembroke Ouest, Pembroke Tél. : (613) 735-0151
18 h – 19 h	Dîner
19 h – 20 h 30	Rencontre avec le président, des conseillères et conseillers et le directeur Bureau du conseil
20 h 30	Ajournement pour la journée
JEUDI 26 MAI 2005	
8 h – 8 h 15	Transport au bureau du conseil 1270, rue Pembroke Ouest, Pembroke Tél. : (613) 735-0151
8 h 15 – 9 h	Petit-déjeuner avec des groupes syndicaux (9) Best Western, salle 302
9 h – 9 h 45	Rencontre avec des membres du conseil du comté Salles du bureau du comté
9 h 45 – 10 h 30	Transport à la Morison Public School (Maternelle à 4 ^e année) Croissant Avon, Deep River Tél. : (613) 584-4211
10 h 30 – 10 h 45	Visite de la Morison Public School Accueil par la directrice : M ^{me} Lizanne Lacelle
10 h 45 – 11 h	Rencontre avec le conseil d'école Présidente : M ^{me} Janice Wilson
11 h – 11 h 15	Pause
11 h 15 – 11 h 30	Transport à la Keys Public School (5 ^e à 8 ^e année) Chemin Brockhouse Deep River, ON Tél. : (613) 584-2334
11 h 30 – 11 h 45	Visite de la Keys Public School Accueil par la directrice : M ^{me} Meter
11 h 45 – 12 h	Rencontre avec les élèves de la Keys Public School
12 h – 12 h 15	Rencontre avec le conseil d'école Co-présidentes : M ^{mes} Janice Wilson et Hayley Sears
12 h 15 – 13 h 15	DÉJEUNER
13 h 15 – 14 h	Retour à Pembroke
14 h – 14 h 15	Visite de la Laurentian Public School (Maternelle à 8 ^e année) Accueil par la directrice : M ^{me} S. Cliche
14 h 15 – 14 h 30	Rencontre avec les élèves de la Laurentian Public School
14 h 30 – 14 h 45	Rencontre avec le conseil d'école
14 h 45 – 15 h	Transport à la Fellowes High School (la salle de séminaires sera mise à la disposition de la facilitatrice qui pourra aussi y rencontrer les médias et le député) 420, rue Bell, Pembroke Tél. : (613) 735-6858
15 h – 15 h 45	Interviews et appels des médias - Salle de séminaires
15 h 45 – 16 h 15	Entrevue avec John Yakabuski, député de la circonscription de Renfrew-Nipissing-Pembroke

Horaire	Emploi du temps
	Bureau de la circonscription Tél. : (613) 735-6627 (salle de séminaires)
16 h 15 – 17 h 15	Rencontre avec les directions des écoles d'accueil non visitées : <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Deep River</u> : Mackenzie High School Directrice : M^{me} P. Kinghorn ➤ <u>Pembroke</u> : Champlain Discovery Public School Directrice : M^{me} M. Jenvey ➤ <u>Pembroke</u> : Highview Public School Directrice : M^{me} M. Arseneau ➤ <u>Arnprior</u> : A. J. Charbonneau Public School Directeur : J. Shoveller ➤ <u>Arnprior</u> : Walter Zadow Public School Directeur : Ross McEwen
17 h 15 – 18 h 15	Rencontre avec des groupes de parents – Pembroke, 1 ^{re} salle de classe à Fellowes
18 h 15 – 19 h	Dîner
19 h – 20 h	Rencontre avec des groupes de parents – Deep River, 2 ^e salle de classe à Fellowes
20 h – 20 h 15	Pause
20 h 15 – 21 h 15	Rencontre avec des groupes de parents – Opeongo, 3 ^e salle de classe à Fellowes
21 h 15	Ajournement pour la journée
VENDREDI 27 MAI 2005	
7 h – 8 h	Départ de l'hôtel Petit-déjeuner
8 h – 8 h 30	Transport à l'école d'accueil à Cobden (Opeongo) 13, rue Cowley, Cobden Tél. : (613) 646-2271
8 h 45 – 9 h	Visite de la Cobden and District Public School (<i>école d'accueil</i>) Accueil par la directrice : M ^{me} G. Bishop
9 h – 9 h 15	Transport à la Ross Mineview Public School (Maternelle à 8 ^e année) R.R. n ^o 1, Haley Station Tél. : (613) 432-2608
9 h 15 – 9 h 30	Visite de la Ross Mineview Public School Accueil par le directeur : M. Brent McIntyre
9 h 30 – 9 h 45	Rencontre avec des élèves de la Ross Mineview Public School
9 h 45 – 10 h	Rencontre avec le conseil d'école Présidente : M ^{me} Janet Springer
10 h – 10 h 30	Transport à la Renfrew Queen Elizabeth Public School (<i>école d'accueil</i>) 100, rue Coumbe, Renfrew Tél. : (613) 432-4845
10 h 30 – 10 h 45	Visite de la Queen Elizabeth Public School (<i>école d'accueil</i>) Accueil par la directrice : M ^{me} M. Maloney
10 h 45 – 11 h	Transport à la Horton Public School 12, chemin Horton School, R.R. n ^o 1, Renfrew Tél. : (613) 432-5651
11 h – 11 h 15	Visite de la Horton Public School Accueil par la directrice : M ^{me} Thérèse Narbonne
11 h 15 – 11 h 30	Rencontre avec des élèves de la Horton Public School
11 h 30 – 11 h 45	Rencontre avec le conseil d'école

<i>Horaire</i>	<i>Emploi du temps</i>
	Présidente : M ^{me} Sandra Beimers
11 h 45 – 12 h	Pause (<i>entre 11 h 40 et 13 h – disponible pour un entretien téléphonique avec le député Yakabuski</i>)
12 h – 13 h	DÉJEUNER
13 h – 13 h 45	Transport à la Calabogie Public School (Maternelle – 6 ^e année) 19, rue Parnell, Calabogie Tél. : (613) 752-2204
13 h 45 – 14 h	Visite de la Calabogie Public School Accueil par la directrice : M ^{me} Narbonne
14 h – 14 h 15	Rencontre avec le conseil d'école Présidente : M ^{me} Robyn Emon
14 h 15 – 14 h 45	Transport à la Alexander Reid Public School 128, rue Mary, Arnprior Tél. : (613) 623-2171
14 h 45 – 15 h	Visite de la Alexander Reid Public School Accueil par la directrice : M ^{me} Catherine McGregor
15 h – 15 h 15	Rencontre avec des élèves de la Alexander Reid Public School
15 h 15 – 15 h 30	Rencontre avec le conseil d'école Co-présidents : M. Mark Atherton et M ^{me} Peggy Watson
15 h 30 – 15 h 45	Transport à la A.J. Charbonneau School pour des rencontres avec des groupes de parents
15 h 45 – 16 h 45	Rencontre avec des groupes de parents – Arnprior
16 h 45 – 17 h 30	Dîner
17 h 30 – 18 h 30	Rencontre avec des groupes de parents – Renfrew
18 h 30 – 19 h 15 reportée au lundi 30 mai à 16 h 30	Séance de clôture avec le président du conseil, des conseillères et conseillers, le directeur de l'éducation et des cadres
19 h 15	Transport de la facilitatrice à l'aéroport pour le vol de 21 h à destination de Toronto